

Avis voté en plénière du 26 mars 2014

Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Dans le contexte d'une population vieillissante et de l'allongement de la vie, FO estime nécessaire d'envisager une adaptation de la société aux nombreux changements à venir.

Si l'avis a su mettre en exergue un certain nombre de points que nous partageons, pour autant nous souhaitons insister sur les points suivants :

Privilégier l'indépendance des personnes âgées. Le groupe FO partage l'urgence soulignée dans l'avis d'adapter le logement et l'environnement dans lesquels évoluent les personnes âgées. Face à une demande croissante estimée à 2 millions de logements, l'effort d'adaptation de 80 000 logements existants proposé par le projet de loi n'est malheureusement pas à la hauteur. Il est indispensable de respecter le souhait des personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible en y investissant les moyens nécessaires, car un logement mal adapté aboutit à une dégradation de la situation et de la santé de ces personnes.

Lutter contre l'isolement. À cette fin, la mise en réseaux des associations de bénévoles à travers la mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés constitue une évolution, mais dans un contexte de désengagement de l'État, le groupe FO tient à souligner que cette initiative est louable tant qu'elle ne s'accompagne pas d'un recul de l'intervention publique et d'une remise en cause des métiers et des statuts des intervenants de l'aide à domicile. Pour FO, il aurait été nécessaire de coupler cette mesure à un renforcement des effectifs des travailleurs sociaux et des budgets des organismes sociaux tout en s'assurant de la priorité de l'intervention des professionnels sur celle des bénévoles.

Supprimer la disposition autorisant le balluchonnage. L'expérimentation de prestations à domicile d'un proche assistant une personne ayant besoin d'une surveillance régulière, qu'elle soit âgée, handicapée ou malade, prestations traditionnellement assurées par des professionnels dans le cadre d'un dispositif dérogatoire aux règles relatives au temps de travail est condamnable pour le groupe FO. Cette dernière disposition impacte les conventions collectives, alors même qu'il n'y a pas eu de consultation préalable des interlocuteurs sociaux et encore moins d'ouverture de négociations.

S'agissant de la « gouvernance », le groupe FO est très réservé sur la proposition de l'avis visant à faire siéger des organisations syndicales de retraités dans la future conférence des financeurs. Par ailleurs, il revendique la présence des organisations de retraités, que ce soit dans la composition du futur Haut conseil de l'âge comme des futurs CDCA.

Enfin et surtout, le groupe FO déplore le manque de financements budgétés pour cette loi de programmation, ce qui rend sa réalisation pour le moins aléatoire. Le groupe tient à rappeler la position de Force ouvrière revendiquant la prise en charge de l'aide à l'autonomie par la sécurité sociale, seule à même d'assurer la solidarité à l'égard de l'ensemble des personnes âgées. Nous aurions souhaité une mise en avant plus prononcée de ces lacunes.

Bien qu'étant réservé sur le projet de loi de programmation et ses effets, le groupe FO, considérant que l'avis en identifie les faiblesses, les insuffisances et tente d'y apporter des corrections, a voté en faveur du travail réalisé.